
N° : 2013.3.30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nb de membres
en exercice :
35

Séance du 27 juin 2013
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

Nb de présents :
30

**Objet : OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE RIBEAUVILLE ET RIQUEWIHR : OBLIGATION
D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL ET RENFORCEMENT DES EQUIPES : AIDE AU FINANCEMENT**

Nb de procurations :
4

POINT 5.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Le budget présenté et expliqué par le Président, compte tenu des restes à réaliser et de l'affectation des résultats s'équilibre ainsi qu'il suit :

Le Président précise que le classement de l'Office de Tourisme en catégorie I implique « Une ouverture de son espace accueil d'au moins 305 jours / an dont le samedi et le dimanche obligatoirement, en période de fréquentation touristique. Il est également ouvert en sus lors des manifestations événementielles sur sa zone géographique d'intervention ».

Cette ouverture est aussi le préalable au label « communes touristiques » pour certaines villes de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé (Ribeaupillé, Riquewihr et Hunawahr).

Pour permettre cette ouverture, il faut un effectif suffisant ce dont ne dispose pas l'Office de Tourisme.

Un renforcement par un agent d'accueil polyglotte s'avère indispensable.

L'Office de Tourisme souhaite procéder à son recrutement, mais doit s'assurer en cas de nécessité de l'abondement financier de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé, à savoir un maximum 30 000€/an.

Il est proposé d'accorder cette garantie qui prendra la forme d'une subvention d'équilibre au moment de la clôture de l'exercice.

M. Jean-Louis CHRIST propose de faire appel à un emploi d'avenir.

Le Président est sceptique compte tenu la qualification exigée.

M. Pierre BIHL propose un ajustement de l'effectif.

Le Président retrace la réflexion menée avec le personnel il y a quelques temps et informe l'assemblée des tractations entreprises pour :

- *La mise en place de l'annualisation qui suppose un accord d'entreprise*
- *L'importance des temps actuels d'ouverture*
- *les indemnités compensatoires à verser aux agents.*

M. Daniel MEYER propose un mi-temps.

Délibération n° 2013.3.30

Page 1/2
(dont 0 rapport en annexe)

M. Daniel KLACK insiste sur le nombre important de jours de fermeture, ce qui est contraire à la notion d'accueil.

M. Roger FRITSCH s'interroge sur la qualification requise.

Le Président invite les élus à passer un moment à l'accueil de l'OT pour comprendre le métier d'agent d'accueil.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

DECIDE

- De garantir à l'EPIC Office de tourisme du Pays de Ribeauvillé et Riquewihr l'équilibre budgétaire dans la limite du coût de l'agent d'accueil recruté soit 30 000€.
- De mettre en œuvre cette garantie par délibération du Conseil de Communauté qui sera prise sur présentation des comptes de l'exercice concerné.
- De charger le Président ou son représentant de la notification et l'exécution de la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE
1 ABSTENTION : M. Roger FRITSCH



Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 04 juillet 2013
Le Président,

Pierre ADOLPH